

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2004

L'an deux mille quatre et le dix sept juin, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mlle TEMPESTA, Mme MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, LAUTRE, Mr VIGNES, Mme FAUP, Mrs BENAC, BARRAU. Etaient absents excusés : Mmes LIBERATI, LIBRET-LAUTARD, GRANDET, Mrs TURREL, TEBANI, Mme DELETTRE.

Etaient absents : Mr SEGALA, Mlle CAMBUS.

Secrétaire de séance : Mme MARCHET.

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux intéressés par la visite des gravières de la Société Boué et des piscines de Villemur sur Tarn et de Villefranche de Lauragais à s'inscrire sur les formulaires prévus à cet effet.

### 1. Présentation du projet de la crèche/halte-garderie.

Monsieur Contreras présente le bâtiment de la future crèche/halte-garderie.

Monsieur Contreras, au vu du plan fourni par l'architecte, décrit les aménagements de la crèche.

Côté Ouest : Cette aile du bâtiment accueille les « Grands ».

A l'extrémité de l'aile se trouvent les 4 salles de repos ; on trouve ensuite un patio entouré de 2 salles de change. Cette aile accueille également 2 salles d'activités, un atelier et la salle de repas. Cet aménagement a reçu l'avis favorable de la PMI et de la CAF. LA DDASS émet des réserves sur la contiguïté de la salle des repas et de l'atelier.

L'entrée se situe au Sud. On trouve autour du hall d'accueil un local pour le rangement des poussettes, un pour le rangement du matériel pédagogique, le bureau de la directrice et la cuisine (coin propre et sale).

Côté Est : Cette aile accueille notamment les « Petits ».

On y trouve 2 salles de repos et un coin change ; cette aile abritera également la buanderie et l'espace réservé au personnel (vestiaires, salle de repos...).

L'aménagement extérieur sera réalisé de manière à pouvoir permettre aux enfants de faire du tricycle (allées bétonnées). Les espaces verts seront traités par les agents communaux.

L'entrée du personnel se fera par l'avenue Etienne Prosjean ; cette zone sera réservée au personnel et aux véhicules de service. On y trouvera aussi le local poubelle.

Le bâtiment de la crèche s'intégrera harmonieusement à la perpendiculaire avec le bâtiment scolaire.

Le chauffage sera mixte (chauffage au sol et convecteurs). L'installation d'un plancher réfrigérant nous a été déconseillée à cause de la condensation qui en résulte notamment en présence de tapis de sol, de coussins...

Des stores seront installés.

La surface du bâtiment est de 559 m<sup>2</sup> (y compris les préaux) ; l'augmentation de la surface au sol par rapport au programme du CAUE s'explique par une augmentation des surfaces de circulation demandée par le bureau de contrôle.

## **2. Attribution du marché de travaux relatif aux travaux de viabilisation du lotissement du Logis.**

Monsieur le Maire, président de la commission d'appel d'offres fait part au Conseil Municipal de entreprises retenues pour les travaux de viabilisation du lotissement du Logis.

| Lots                | Entreprise             | Montant                         |
|---------------------|------------------------|---------------------------------|
| Terrassement/Voirie | Cazères TP/Malet       | 311 373.52 € HT option comprise |
| Maçonnerie          | TP Carbonne            | 88 525.28 € HT option comprise  |
| Réseaux EU-EP-AEP   | Cazères TP/Malet       | 247 189.50 € HT                 |
| Réseau téléphone    | Cazères TP/Malet       | 43 759.10 € HT                  |
| Plantations         | Renégociation en cours |                                 |

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises citées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Vignes demande quand la vente des lots débutera.

Monsieur le Maire précise que la vente devrait commencer en janvier 2005.

Monsieur le Maire Contreras précise que l'ordre de service sera donné début août ; les travaux commenceront en octobre.

Monsieur le Maire précise que le prix de vente sera déterminé lorsque tous les coûts seront connus.

## **3. Assainissement des eaux pluviales secteur Sud Ouest : réalisation d'un bassin de rétention.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un schéma communal d'assainissement des eaux pluviales a été réalisé en 2003 et préconisait des travaux dans différentes zones.

Ainsi des travaux sont programmés sur le secteur Sud Ouest.

En effet Monsieur le Maire pense que ces travaux sont justifiés par des problèmes à la Terrasse et route de Laffitte (réseau en surcharge).

### **A. Lancement de la consultation.**

Monsieur le Maire indique que le marché sera décomposé en 2 lots :

Lot 1 : Terrassement, réseau pluvial.

Lot 2 : Aménagement paysager.

Le montant des travaux est estimé à 285 285 € HT pour le lot 1 ; l'estimation du lot 2 est de 80 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que les frais de reprographie des dossiers de consultation d'entreprises seront remboursés par les entreprises candidates.

Monsieur le Maire rappelle que la législation actuelle tend vers l'obligation pour les propriétaires de recueillir les eaux de pluie sur leur propre terrain.

Monsieur Contreras ajoute que le bassin de rétention sera composé de 3 cheminées qui rempliront le bassin lors de fortes précipitations ; toutefois ce bassin aura toujours un minimum d'eau.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'opportunité d'installer une clôture.

Monsieur Contreras estime qu'une réflexion devra être menée d'autant plus qu'un piétonnier sera aménagé tout le long du bassin.

#### **B. Demande d'aide financière.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de demander une aide financière auprès du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

#### **C. Marché de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire indique que le lot n°1 sera sous maîtrise d'œuvre de la DDE (CF Conseil Municipal du 19 mai 2004).

Quant au lot 2, Monsieur le Maire propose de confier la prestation de maîtrise d'œuvre à Urbanisme et Acoustique, paysagiste de l'équipe de Monsieur Guitton. La proposition de rémunération est de 6500 € HT.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Enquête publique pour une installation classée : société Tembec Saint Gaudens SA.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration de l'usine Tembec à Saint-Gaudens.

Cette usine de pâte à papier produit annuellement 15 000 à 24 000 tonnes de boue. Un deuxième plan d'épandage est soumis à cette enquête publique.

Au total 41 agriculteurs proposent une surface d'environ 2160 ha sur 49 communes de la Haute-Garonne. Carbonne est concernée pour une superficie de 11 hectares.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un épandage triennal.

Madame Levasseur demande comment on va faire à terme si on prend les boues du Saint Gaudinois.

Monsieur Bros répond qu'il faut avoir une réflexion sur ce problème à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire pense que raisonner à l'échelon intercommunal n'est pas suffisant ; de plus il n'y a pas que l'épandage comme piste de réflexion.

Monsieur Maury ajoute que lorsque le contrôle de l'assainissement individuel sera effectué, la Communauté de Communes du Volvestre pourra quantifier les besoins.

Madame Bouffartigue souligne que la Commission Environnement de la Communauté de Communes a réfléchi à cette problématique et elle pense que certaines zones devront être réservées à l'épandage des boues.

Monsieur Ormières estime que si les communes refusent cet épandage, alors les entreprises devront investir dans d'autres solutions. Refuser cette proposition d'épandage peut contribuer à mettre la pression sur les industriels.

Madame Levasseur indique qu'elle votera Contre non pas en raison du danger immédiat mais afin d'amorcer un véritable débat.

Adopté à la majorité (5 Contre)

**5. Tarif relatif à la mise à disposition et au transport de matériel pour les particuliers au Centre Socio-culturel**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un tarif relatif à la mise à disposition et au transport de matériel pour des particuliers au Centre Socio-culturel.

Il s'agit surtout de répondre à la demande de particuliers non-carbonnais qui souhaitent obtenir du matériel pour l'installation d'un apéritif sous les pins lorsqu'ils louent le CSC.

Monsieur le Maire précise que cette recette sera encaissée dans le cadre de la régie de recettes du Centre Socio-Culturel.

**TRANSPORT DE MATERIEL AUPRES DE PARTICULIERS PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE CARBONNE**

|  |             |
|--|-------------|
| TRANSPORT DE 0 A 6 M3 (apport et retour)   | 85,16 € HT  |
| TRANSPORT DE 6 A 12 M3 (apport et retour)  | 98,12 € HT  |
| TRANSPORT DE 12 A 16 M3 (apport et retour) | 111,08 € HT |

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.  
Adopté à l'unanimité.

**6. Tarif relatif à la location de matériel à d'autres collectivités.**

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la location de la sableuse et de la carotteuse.

Le montant de la location est fixé à 110 € HT par jour.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

**7. Frais de déplacement.**

Monsieur Maury indique que ce point est supprimé ; en effet les textes ne prévoient de frais de déplacements internes que lorsque la collectivité a un service de transport en commun.

Monsieur Maury indique que l'on tranchera sur une nouvelle mouture lors du prochain Conseil Municipal.

**8. Avis du CTP.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au vu de l'avis du CTP émis le 25 mai 2004.

Cet avis a pour objet la réorganisation du service Atsem, comportant une pause d'une demi-heure et la prise en charge des repas par l'agent. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité lors du dernier CTP et concerne aussi le service « entretien ».

Monsieur Maury rappelle les faits qui ont guidé cet avis du CTP.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

### **9. Clôture du budget du Claous.**

Monsieur le Maire propose, comme cela avait été prévu dans les budgets primitifs du CLAOUS et de la commune, de procéder au versement de l'excédent définitif dégagé par le budget annexe du lotissement du Claous vers le budget principal de la commune pour un montant de 3050.80 €. Cette somme correspond à l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2003 dans le compte administratif.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à ce versement et de clôturer l'opération du lotissement du Claous.

Adopté à l'unanimité.

### **10. Régie de recettes de la piscine.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le fond de caisse de cette régie et de le porter à 80 € pour le bar et 80 € pour les entrées.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

### **11. Installations de terrasses sur le domaine public.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du restaurant Mille et une Saveurs et du café Seb et Béa qui souhaitent installer une terrasse sous les arcades. Ces 2 commerçants sont d'accord pour partager cet espace entre eux.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

### **12. Convention pour l'entraînement au tir des agents de Police Municipale.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec le groupement sportif la « Cible Muretaine » pour l'entraînement au tir d'un agent de la Police Municipale et cela à raison de 2 séances minimum par an.

Cette convention est consentie pour la somme de 200 € annuel par agent.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

### **13. Rapport sur l'eau et l'assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation annuelle de présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Ces rapports présentés pour la 2<sup>ème</sup> fois retracent l'année 2003.

Monsieur le Maire propose que les conseillers municipaux, qui ont des questions, les évoquent lors du prochain Conseil Municipal ou sollicitent directement Mlle Martin.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **A. Effacement des réseaux électriques et rénovation de l'Eclairage public autour de la Place de la République.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG a étudié les travaux concernant l'effacement des réseaux électriques et la rénovation de l'éclairage public autour de la Place de la République comprenant :

- travaux d'extension du réseau souterrain et façade d'éclairage public en commun avec les travaux d'effacement du réseau Basse Tension sur une longueur d'environ 287 mètres pour le souterrain et 247 mètres pour le réseau façade.
- Fourniture et pose de 21 consoles en fonte de 1 mètre d'avancée équipées chacune d'une lanterne de style à lampe sodium 100 watts avec vitrage »néoantique jaune «
- Reprise de 2 coffrets forains existants et pose d'un nouveau coffret forain (CF2 sur le plan) et d'un coffret prises (CF4 sur le plan).

Le coût total de ce projet est estimé à 124 805 € TTC.

La participation de la commune sera au plus égale à 15 814 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **B. ZI de NAUDON.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer une enquête publique en vue du classement dans le domaine public des voies intérieures à la ZI de Naudon.

Adopté à l'unanimité.

#### **C. Achat d'un terrain.**

Monsieur le Maire propose l'achat à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section H n° 1101 d'une superficie de 3ha 34 ares et 53 ca.

Monsieur Cot précise que cet achat nous permettra de remblayer en attendant que nous soient restitués les terrains ayant été exploités.

Monsieur Contreras précise que le plan du futur rond point de la Briqueterie a été distribué aux conseillers municipaux. Les travaux sont prévus pour janvier 2005 pour une durée de 3 mois.

Séance levée à 22h30.